

Règlement de la Course 2023

” LA RONDE DES PERES NOEL D’UZES ”

Art. 1 :

La course pédestre familiale « LA RONDE DES PERES NOEL D’UZES » est organisée le vendredi 22 décembre 2023 par le « LIONS CLUB D’UZES » dont le siège est au 1, Place Albert 1er, Mairie d’Uzès, 30700 UZES. C’est une course pédestre individuelle ouverte à tous à partir de la catégorie minime.

A but humanitaire, elle vise à collecter des fonds au profit des œuvres du Lions Club d’Uzès.

Art. 2 : PARCOURS.

Le parcours est de 4,8 kilomètres. Le départ sera donné à 20h au même lieu que l’arrivée, devant la salle l’Ombrière 3 place Croix des palmiers 30700 Uzès. Un circuit d’un tour dans les rues de la ville éclairées.

Art. 3 : ENGAGEMENT.

L’épreuve est ouverte aux coureurs licenciés ou non licenciés, ainsi qu’aux mineurs accompagnés et/ou munis d’une autorisation parentale, nés avant et en 2010. Des contrôles seront effectués durant l’épreuve afin d’assurer de parfaites conditions de régularité de la course. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. La participation à cette épreuve est subordonnée à la présentation, lors de l’inscription, d’une licence FFA, FFTRI, FSGT ou UFOLEP en cours de validité portant la mention « athlétisme » ou à la présentation d’un certificat médical conformément à l’article L.231-3 du Code du Sport du 5 avril 2006 et à la circulaire n°13 du 21 avril 2008 de la FFA, le certificat médical, délivré par un médecin et daté de moins de 6 mois à la date de la course, doit comporter la mention de « non contre-indication à la pratique de l’athlétisme en compétition » ou « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ».

ATTENTION ! Aucun dossard ne sera remis sans présentation d’un certificat médical ou licence sportive valide. Vous admettez que la participation à cette épreuve comporte certaines contraintes et que vous ne devez pas vous inscrire si vous n’êtes pas correctement entraîné et apte médicalement. En acceptant ces conditions d’inscription, vous assumez l’entière et complète responsabilité en cas d’accident pouvant se produire durant les trajets d’aller ou de retour de l’épreuve ou durant cette même épreuve. Vous assumez également les risques inhérents à la participation à une telle épreuve tels que : les accidents avec les autres participants, les intempéries météorologiques, les conditions de circulation routière (liste non exhaustive). Les participants à la course s’engagent à respecter rigoureusement l’interdiction de dopage, ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage, telles qu’elles résultent des lois et règlements en vigueur et notamment les dispositions des articles L 130.1 et suivants du code des sports.

Les personnes nées après 2010 et ceux ne disposant pas de licence FFA ou certificat médical pourront participer à la Ronde des Pères Noël « Marche ». Il n’y aura pas de chronométrage, ni classement pour ces participants.

Art. 4 : INSCRIPTION

L'inscription à cette épreuve implique l'acceptation des termes du présent règlement. Le concurrent s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée et veiller que son dossard soit entièrement lisible lors de la course. Le nombre de coureurs autorisés ne dépassera pas 500 coureurs.

Le montant de la taxe d'inscription est fixé à 10 euros jusqu'au 20/12/2023 puis 12 euros sur place le jour de la course.

Le règlement se fera par paiement CB sécurisé sur le site internet de la société assurant le chronométrage et la gestion administrative de la course.

Les inscriptions seront prises à partir de novembre 2023.

- Sur le site internet : www.run-evasionchrono.com par règlement CB sécurisé.
- Soit par courrier : Run évacion chrono, 30 chemin des tuileries 30700 St Siffret.

Art. 5 : RETRAIT DES DOSSARDS.

Une permanence sera ouverte dans la salle l'Ombrière d'Uzès le jour de la course à partir de 18H00 en non-stop et ce jusqu'à 30 minutes avant le départ.

En sus des dossards sera remis à chaque participant un bonnet de père Noël à porter tout au long de la course.

Aucun dossard ne sera envoyé par la Poste. Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Le droit d'inscription couvrant en totalité les frais de dossier, du dossard et annexes. L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure ou pour un motif indépendant de sa volonté (intempéries ou autres). Dans ce cas, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué, ni aucune indemnité perçue.

Art. 6 : LA COURSE.

Le départ aura lieu à 20h00 D979 devant la salle l'Ombrière. Le starter appellera les coureurs à 19h45. Un point de ravitaillement sera installé à l'arrivée. Les participants disposeront d'un temps de course maximum de 1 heure 30 pour effectuer le parcours jusqu'à la ligne d'arrivée. Après le passage du véhicule de fin de course, les concurrents devront se conformer aux règles de circulation du code de la route. La sécurité routière et la sécurité médicale sont assurées sur le parcours. Les services de santé pourront décider de la mise hors course d'un concurrent pour raisons médicales. Il n'est pas prévu de services de douches ou de transports.

Art. 7 : ASSURANCES

Conformément aux dispositions légales, les organisateurs souscrivent une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants à la « LA RONDE DES PERES NOEL ». Individuelle Accident: Les Licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Conformément à l'article L321-4 du code du sport, l'organisation recommande à tous les participants de souscrire une assurance individuelle accident couvrant leurs dommages corporels dans le cadre de leur participation à l'épreuve, notamment les non-licenciés à une fédération.

Art. 8 : ENGAGES

La course est exclusivement réservée aux coureurs à pied. Les marcheurs ne feront pas l'objet d'un classement.

Art. 9 : RECOMPENSES

La remise des prix aura lieu à 21h15, dans la salle l'Ombrière d'Uzès. Un classement général et par catégorie sera établi. Il n'y aura pas de cumul des récompenses. Classement individuel au scratch : les trois premières femmes et les trois premiers hommes seront récompensés. Classement par catégorie : le premier masculin et la première féminine de chaque catégorie (Minimes, Cadet, Juniors, Espoirs, Séniors, Masters + de 40 seront récompensés.

Art. 10 : DROIT A L'IMAGE

Par votre inscription à La Ronde des Pères Noël d'Uzès, vous autorisez expressément le Lions club d'Uzès ainsi que ses ayants-droits (tels que les partenaires et médias) à utiliser / faire utiliser ou reproduire / faire reproduire votre nom, votre image, votre voix et votre prestation sportive dans le cadre de la manifestation sportive La Ronde des Pères Noël d'Uzès en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Art. 10 : La C.N.I.L. et Internet Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amenée à recevoir des propositions de nos associations partenaires.

Art. 11 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du dit règlement et en accepter toutes les clauses. Il s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.